

COMPTE-RENDU DE RENCONTRE

DÉTAILS TECHNIQUES	
Date	22 janvier 2026
Heure	9 h
Lieu	Bureaux administratifs d'Énergycycle 390, boulevard de La Gabelle Saint-Étienne-des-Grès
Présences	Organisme : Environnement Mauricie • Lauréanne Daneau, directrice générale • Valéry Collin, directrice de projet • Clélia Chouhani, conseillère en économie circulaire Énergycycle : • Stéphane Comtois, directeur général • Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier • Stéphane Gauthier, directeur adjoint des opérations et maintenance • Julie Bourassa, cheffe de service en environnement • Sylvie Gamache, conseillère en communications
Objectif de la rencontre	Présenter le projet du LET - Phase 2 et recueillir les préoccupations et les enjeux
Ordre du jour	• Présentation • Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énergycycle) • Le projet • Étude d'impact sur l'environnement • Démarche de cohabitation • Échange

Titre de la rencontre

Lieu d'enfouissement technique (LET) – Phase 2
Présentation du projet

	QUESTION / INTERVENTION	RÉPONSE
1.	À quelle moment l'usine de biométhanisation sèche sera en fonction ?	En 2027.
2.	Combien de municipalités ont adhéré au service de vidange et traitement des boues de fosses septiques ? Quelles sont les réticences des municipalités à adhérer à ce service ?	27 municipalités ont adhéré au service de vidange et traitement des boues de fosse septique d'Énercycle. Implanter un service de vidange municipalisé à l'ensemble des résidences qui sont munies d'installations septiques amène un changement d'habitudes pour les citoyens d'une municipalité.
3.	Est-ce que les serres Sagamie sont alimentées en biogaz ?	Énercycle ne livre plus de biogaz aux serres depuis 2018. Les parties ont convenu de mettre fin au contrat.
4.	Est-ce que le procédé de biométhanisation et celui de compostage seront dans le même bâtiment ?	Oui.
5.	Est-ce que la zone d'étude de la 2 ^e phase du lieu d'enfouissement technique est déterminée par l'équipe ?	La zone d'étude est déterminée par l'équipe d'Énercycle en concertation avec la firme d'ingénierie retenue.
6.	Est-ce que l'incinération est un procédé qui a été évalué comme option ?	Non.
7.	Pourquoi l'incinération n'est-elle pas considérée comme une option en prenant compte de nouvelles technologies?	L'incinération fait face à une perception défavorable en général au Québec.
8.	Est que d'un point de vue régional, vous avez pensé à la suite, après la phase 2 du lieu d'enfouissement dans une optique où il y aura peu de terrain disponible suite à la phase 2 du LET.	Les efforts d'Énercycle sont investis actuellement dans la planification de la phase 2 du LET.

9.	Vous parlez de maintenir l'autonomie régionale. Est-ce que les matières résiduelles proviendront de la Mauricie ?	Plus de 80 % des matières proviennent du territoire des membres d'Énercycle. 18 % des matières proviennent de l'extérieur. Ce ratio inclut des résidus provenant de La Tuque, Montmagny-L'Islet et, depuis janvier 2026, des MRC de Bécancour, Nicolet et Yamaska.
10.	Est-ce que la provenance des déchets est une préoccupation exprimée par les citoyens de Saint-Étienne-des-Grès ?	Nous avons reçu des questions quant à l'impact de l'apport des déchets provenant de l'extérieur sur la pérennité du LET.
11.	Est-ce que c'est le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatique, de la Faune et des Parcs qui liste les études sectorielles devant être réalisées ?	Oui, cela est prévu dans le processus d'évaluation environnementale des projets.
12.	Quel sera le tonnage de la phase 2 du LET ?	Actuellement Énercycle projette demander 200 000 tonnes par année, soit le même tonnage annuel que celui actuellement autorisé.
13.	Quels types de matières seront acceptées ?	Les déchets domestiques, des sols faiblement contaminés, des résidus fins de de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'exception des résidus de gypse qui sont dirigés vers le lieu d'enfouissement de Champlain, ce dernier étant doté d'une cellule dédiée aux résidus fins de broyage et de tamisage de CRD.
14.	Est que la région a un besoin en un lieu d'élimination des CRD, suite à la fermeture du lieu d'enfouissement des matériaux secs de Groupe Bellemare ?	Le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès a la capacité de recevoir les résidus de traitement des CRD. Les LET sont dotés de cellules imperméables et d'installations pour traiter le lixiviat et les biogaz.
15.	Est-ce que la quantité de CRD autorisée à recevoir fait l'objet d'une limite ?	Non. Le LET de Saint-Étienne-des-Grès reçoit environ 25 000 tonnes par année de résidus de CRD.
16.	Biogaz. Est-ce que la technologie développée par WAGA Energy est suffisamment satisfaisante pour envisager de l'implanter au lieu d'enfouissement de Champlain ?	Oui. Matrec doit déposer une étude de faisabilité en ce sens. La démarche est ralentie, le programme de financement étant suspendu et le gazoduc appartient à TransCanada et non à Énergir, ce qui implique un autre type de négociation.
17.	Combien représenteraient les investissements privés si on implantait le procédé de WAGA Energy au lieu d'enfouissement de Champlain sans subvention ?	C'est difficile à chiffrer. Chaque projet est distinct. Par ailleurs, le projet du LET de Champlain est porté par Matrec, une entreprise privée. Énercycle ne dispose pas de ces données.

18.	Est que les émissions de gaz à effet de serre (GES) seront évaluées dans le projet ?	Oui. Il s'agit également d'un indicateur faisant partie de la planification stratégique d'Énercycle.
19.	Pour les questions relatives aux odeurs et la qualité de l'air ambiant, Environnement Mauricie suggère de faire intervenir les fonctionnaires du ministère de la Santé publique dans les ateliers avec les citoyens afin qu'ils expliquent eux-mêmes leurs mécanismes de surveillance et d'évaluation concernant la pollution atmosphérique ou les autres suivis de santé environnementale.	
20.	Est-ce que la présence des espèces à statut suivantes sera prise en compte : hirondelle de rivage, salamandre à quatre orteils, couleuvre verte et aster à feuilles de lin ?	Oui. L'étude portant sur les couleuvres est réalisée.
21.	Est-ce que la zone d'étude chevauche un milieu forestier à haute valeur ?	Non.
22.	La friche au nord du projet sera-t-elle étudiée ?	Ce boisé ne fait pas partie de la zone d'étude.
23.	Est-ce que l'impact de la circulation sera étudié ?	Oui, l'impact sur la circulation routière sera évalué.
24.	Quel est le tonnage provenant des MRC Bécancour, Nicolet et Yamaska ?	9000 tonnes par année jusqu'en 2028. Puis ce sera en diminuant lorsque la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska implantera le sac mauve pour la récupération des matières organiques.
25.	Aviez-vous planifié une diminution de la fréquence des collectes des ordures lors de l'implantation de la collecte des matières organiques ?	La collecte des ordures relève des villes et municipalités. Toutefois, en amont de l'implantation du bac brun, Énercycle a, par voie de résolution, recommandé à ses membres de diminuer la fréquence de la collecte des ordures lors de l'implantation de la collecte des matières organiques. Les MRC de Mékinac et des Chenaux ainsi que la Ville de Shawinigan ont diminué le nombre de collectes d'ordures.

26.	Quelles sont les retombées économiques anticipées ?	Outre les revenus provenant de la vente du biogaz provenant du LET à WAGA Energy, le compost qui sera produit par l'usine de biométhanisation et compostage bénéficiera aux terres agricoles de la région. Le biogaz produit par l'usine sera également une source de revenus. Pour la municipalité il y a des retombées, entre autres, sous forme de redevances.
27.	Avez-vous évalué la présence possible de microplastiques dans le compost qui sera produit par l'usine de biométhanisation sèche et compostage considérant que le compost sera répandu sur les terres agricoles ?	Le procédé retenu ne déchire pas la matière au début du traitement et cela réduit le risque de retrouver des fragments de plastique dans le compost.

ACTIONS DE SUIVI ET AUTRES SUJETS

Avez-vous des données à jour sur les quantités de matières résiduelles valorisées et éliminées ?	L'équipe responsable de la mise en œuvre du plan conjoint de gestion des matières résiduelles fera un suivi.
--	--

- Au niveau des contenants et écoemballages utilisés en restauration rapide, par le tourisme ou lors d'évènements, il y a une volonté d'utiliser des contenants et des écoemballages, mais il y a beaucoup de confusion.
- On demande s'il y aurait un intérêt pour implanter une offre d'emballage réutilisable en partenariat avec BO EMBALLAGES RÉUTILISABLES dans un modèle similaire à ce qui est déployé depuis septembre 2025 dans la région des Laurentides.
- Tourisme Mauricie dans une vision de tourisme durable a amorcé une réflexion à responsabiliser le visiteur face à l'impact de son séjour.